



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 216 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD intervient.

MM. MARTIN et SWAN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. MARTIN intervient. M. SWAN exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et il est mis fin au débat conformément à l'article 24 du *Règlement*.

M^{me} KLASSEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 231 — *Loi sur les politiques municipales en matière de harcèlement (modification de diverses dispositions législatives)/The Municipal Harassment Policy Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} KLASSEN intervient.

M. TEITSMA, M^{me} FONTAINE et M. JOHNSTON posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. TEITSMA et M^{me} FONTAINE interviennent. M. JOHNSTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et il est mis fin au débat conformément à l'article 24 du *Règlement*.

M. LAMONT présente la proposition suivante :

Proposition n° 21 : Nécessité de prendre des mesures immédiates pour lutter contre les changements climatiques

que même si les émissions de carbone sont reconnues comme étant à l'origine des changements climatiques depuis plus d'un siècle, le gouvernement provincial a brusquement renoncé à la mise en œuvre prévue de la tarification qui aurait réduit les émissions de gaz à effet de serre au Manitoba;

que plus d'un billion de tonnes de dioxyde de carbone ont été émises dans l'atmosphère en raison de l'activité humaine depuis la révolution industrielle et qu'en 2016, les émissions du Manitoba ont dépassé de 17,2 % le niveau cible du Protocole de Kyoto pour 2012;

que William Nordhaus de l'Université Yale, dernier lauréat du prix Nobel d'économie et aussi considéré comme le pionnier de l'évaluation de l'impact du réchauffement climatique, a déclaré que l'imposition d'une taxe mondiale sur le carbone est le moyen le plus efficace de maîtriser les changements climatiques;

que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU a fait savoir que les gouvernements doivent rapidement prendre des mesures sans précédent de grande envergure afin d'empêcher que le réchauffement planétaire dépasse la limite de 1,5 degré Celsius;

que d'ici 2030, les émissions nettes mondiales de dioxyde de carbone doivent diminuer de 45 % par rapport aux niveaux de 2010 et qu'elles doivent être éliminées vers l'an 2050 afin que le réchauffement soit maintenu aux alentours de la limite de 1,5 degré Celsius;

que même si le réchauffement est maintenu à 1,5 degré Celsius ou moins, ses effets seront généralisés et importants, comprenant notamment des conditions météorologiques extrêmes, une hausse du niveau des mers et la fonte accélérée des glaces de l'Arctique, une fréquence ou une intensité accrue des sécheresses, des pluies diluviennes fréquentes ainsi que la destruction de 80 % des récifs coralliens;

que les objections d'ordre économique à la tarification de la pollution sont basées sur des théories économiques dépassées et discréditées qui ne tiennent pas compte des coûts réels de la dégradation de l'environnement;

que les recettes provenant de la tarification de la pollution procurent aux gouvernements et aux collectivités des ressources pouvant être réaffectées à la réduction des gaz à effet de serre, notamment les émissions de carbone, de méthane et d'oxyde nitreux dans l'atmosphère;

que la tarification de la pollution constitue le moyen le plus efficace et le plus efficient de diminuer les émissions de carbone et que le coût que représente pour les Manitobains la réduction des émissions sera nettement supérieur et exorbitant au moyen d'autres programmes, notamment de réglementation et de subventions;

qu'un rapport publié par le Centre canadien de politiques alternatives fournit une comparaison des tendances en matière de gaz à effet de serre pour 2030 qui révèle que les réductions cumulatives des émissions seront plus importantes et que les émissions réelles seront plus faibles dans le cadre du plan fédéral que du plan manitobain,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre immédiatement des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la province, notamment en tarifiant la pollution par le carbone, et que les recettes provenant de cette tarification soient réinvesties pour stimuler l'économie manitobaine et pour faire de la province un chef de file mondial dans le stockage des gaz à effet de serre et dans la lutte contre les changements climatiques.

Il s'élève un débat.

M. LAMONT intervient.

M^{me} la *ministre* SQUIRES ainsi que MM. ALTEMEYER, WISHART, LAGIMODIERE et NESBITT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES ainsi que MM. ALTEMEYER, LAGIMODIERE et GERRARD interviennent. M. WISHART exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 24(1) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture des projets de loi de député choisis 216 et 231.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 216 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} KLASSEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 231 — *Loi sur les politiques municipales en matière de harcèlement (modification de diverses dispositions législatives)/The Municipal Harassment Policy Act (Various Acts Amended)*.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
KLASSEN
LAMONT
LAMOUREUX

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 16

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN

MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 36

TREIZE HEURES TRENTE

M. SMOOK, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 24 octobre 2018, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 8 — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 12 — *Loi de 2018 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2018*;
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*;
- projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} la *ministre* COX;
- M. le *ministre* FIELDING;
- M. LAMONT;
- M^{me} MARCELINO (Logan);

- M^{me} la *ministre* MAYER;
- M. PIWNIUK;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M. SMITH (Southdale);
- M. SMOOK (président);
- M^{me} la *ministre* STEFANSON;
- M. WIEBE.

Substitution effectuée pendant la réunion :
M^{me} LAMOUREUX remplace M. LAMONT.

Le Comité a élu M. PIWNIUK à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)* :

Kim MacAulay	Manitoba Community Newspapers Association
Brent Wright	Gilroy Publishing
Laurie Finley	Steinbach Carillon — éditeur de journal
Jim Mihaly	Brandon Sun — éditeur de journal
Dan Koshowski	The Winnipeg Free Press

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi de 2018 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2018* :

George Fraser	Remedial Massage Therapist Society of Manitoba Inc.
---------------	---

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act* :

Carlos Sosa	Particulier
Sylvie Sabourin Grindle	Particulier
Janet Forbes	Inclusion Winnipeg
Karen Sharma	Commission des droits de la personne du Manitoba
Megan Linton	Charter Rights For All

Exposés écrits :

Le Comité a reçu neuf exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)* :

Lynn Taylor	Thompson Citizen — Nickel Belt News
Nancy Johnson	Prairie Newspaper Group, Glacier Media
J. Brodt	Particulier
Samantha Gallaway-Boulbria	Particulier
Andrea Geary	Particulier
Luanne Anderson	Particulier
Mark Buss	Clipper Publishing
John Kendle	Canstar Community News
Christine Waddell	Particulier

Le Comité a reçu quatre exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi de 2018 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2018* :

Andrew Tod	Fédération du travail du Manitoba
Joe Masi	Association des municipalités du Manitoba
Kevin Hamilton	Ordre des pharmaciens du Manitoba
Jonathan Alward	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Le Comité a reçu quatre exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act* :

Patrick Falconer	Particulier
Michael Barkman	Make Poverty History
Sheree Capar	SCFP
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act* :

Laurene Myrvold	Particulier
Lynne Fernandez	Centre canadien de politiques alternatives — Manitoba
Jonathan Alward	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 8) — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 12) — *Loi de 2018 sur la réduction du fardeau administratif et l'efficacité du gouvernement/The Red Tape Reduction and Government Efficiency Act, 2018*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables/The Fiscal Responsibility and Taxpayer Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

M. GOERTZEN dépose :

le rapport annuel de la Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;

(Document parlementaire n° 98)

le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;

(Document parlementaire n° 99)

le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;

(Document parlementaire n° 100)

le rapport annuel de l'Université de Saint-Boniface pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;

(Document parlementaire n° 101)

le rapport annuel du Collège Red River pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;

(Document parlementaire n° 102)

le rapport annuel de l'Université de Winnipeg pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;

(Document parlementaire n° 103)

le rapport annuel du Collège universitaire du Nord pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

(Document parlementaire n° 104)

La présidente dépose le rapport du vérificateur général intitulé « DossiÉ Manitoba » et daté d'octobre 2018.

(Document parlementaire n° 105)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. JOHNSON, M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* EICHLER, M^{me} LAMOUREUX et M. JOHNSTON font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée invoque le *Règlement* au sujet de la tenue vestimentaire inappropriée du député de Saint-Boniface. La présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Seven Oaks de sorte que les familles et les aînés du nord de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun. (C. Losquete, J. Tucay, D. Mcgey et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées. (K. Freeman, C. Freeman, V. Kaye et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à mettre en œuvre sans délai des projets visant à modifier les systèmes et les formulaires, notamment les cartes d'assurance-maladie et les certificats de naissance, afin de proposer un troisième genre ou d'y enlever toute mention du genre, à moins que cela ne soit nécessaire à des fins médicales ou statistiques, dans le but de mieux représenter les personnes bispirituelles ou non-binaires, à demander immédiatement à la Société d'assurance publique du Manitoba de proposer un troisième genre ou d'enlever toute mention du genre sur ses permis de conduire et tout autre formulaire d'identité provincial, à demander au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active d'offrir tout d'abord des cartes d'assurance-maladie sans mention du genre afin de réduire les inquiétudes des personnes transgenres ou non-binaires lorsqu'elles accèdent au système de soins de santé et, enfin, à envisager d'examiner les lois qui pourraient nécessiter une mise à jour pour répondre aux besoins des citoyens à cet égard. (K. Boyd, A. Hotomani, E. McCormick et autres)

Conformément au paragraphe 33(9) du *Règlement*, la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur un réseau électrique est-ouest pour le Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. le *premier ministre* PALLISTER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Charlotte OLESON, qui a été députée à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont elle a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille de la défunte.

M. le *premier ministre* PALLISTER, M. le *ministre* CULLEN, M. LINDSEY, M^{me} la *ministre* CLARKE, M. GERRARD ainsi que M. le *ministre* PEDERSEN interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M^{me} la *ministre* MAYER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Saul CHERNIACK, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M^{me} la *ministre* MAYER, M^{me} FONTAINE, MM. TEITSMA et GERRARD ainsi que M^{me} MARCELINO (Logan) interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M. le *ministre* CULLEN propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Laurie EVANS, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *ministre* CULLEN ainsi que M. GERRARD, MARTIN et ALLUM interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M^{me} la *ministre* MAYER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Len Evans, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M^{me} la *ministre* MAYER ainsi que MM. KINEW, HELWER, GERRARD et ALLUM interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* SQUIRES voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (pratiques de chasse sécuritaires et gestion intégrée de la faune)/The Wildlife Amendment Act (Safe Hunting and Shared Management)*.

M. le *ministre* CULLEN propose que cette question soit maintenant mise aux voix.

Le débat sur la motion se poursuit.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

La motion de deuxième lecture, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* EICHLER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur les terres domaniales (gestion améliorée des pâturages communautaires et des terres domaniales agricoles)/The Crown Lands Amendment Act (Improved Management of Community Pastures and Agricultural Crown Lands)*.

Le débat se poursuit.

MM. ALLUM et FLETCHER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 36 — *Loi modifiant le Code de la route (conduite avec facultés affaiblies)/ The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Offences)*.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Jeudi 25 octobre 2018

La séance est levée à 16 h 49, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger